

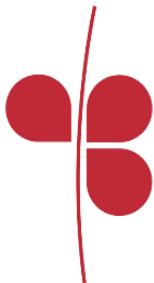
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-12-80



Le **vingt décembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 8 décembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Cindy DE RYCKE (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Monsieur Hugues WARUSFEL, (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION), Madame Anne-Sophie MOUY-DELPLANQUE (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de l'ancien collège

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs de location des salles des fêtes et de l'ancien collège avec une revalorisation de 2% à compter du **1^{er} janvier 2023** :

	<u>Sociétés locales</u>	<u>Pour les habitants de DECHY</u>
<u>Location de la salle des fêtes</u>	510,00 euros	510,00 euros
<u>Location de la salle de l'ancien collège</u>	510,00 euros	510,00 euros

<p><u>Pendant la période de chauffage - Location de la Salle des fêtes et la salle de l'Ancien collèe</u> utilisation du chauffage du 01^{er} Janvier 2023 au 30 Avril 2023 ou du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023</p>	612,00 euros	612,00 euros
<p><u>CAUTION OBLIGATOIRE</u> Pour les associations et les particuliers Dechynois.</p>	510,00 euros	510,00 euros

Il précise que chaque association de Dechy bénéficie de la gratuité d'une salle communale durant l'année.

Il explique qu'un acompte à la réservation de 160 euros sera demandé aux particuliers ainsi qu'aux associations. En cas d'annulation, au plus tard un mois avant la date de réservation, le chèque sera restitué.

En cas de fraude une amende de 400 euros sera réclamée.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de l'ancien collèe applicable au 1^{er} janvier 2023.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 22 décembre 2022

Publié sur le site de la ville le 23 décembre 2022